



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
SALLE ERNEST-RICHARD**

DATE : 2 novembre 2020

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud (mairesse), Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Rémi Hébert (conseiller), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller) Jules Desylva (directeur par intérim) et Elise Roussel (greffière).

ABSENT: Aucun

PUBLIC : 11 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Personne attendue

La mairesse mentionne que Lisa Fauteux de Verts Rivages est la personne attendue et qu'elle fera une présentation lors de la parole au public.

3. Divulgation de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Adoption des procès-verbaux

5.1. Réunion ordinaire du 5 octobre 2020

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

7. Correspondance

7.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – octobre 2020

La greffière mentionne que la municipalité n'a pas reçu le rapport de permis pour le mois d'octobre 2020 et que celui sera présenté lors de la réunion de décembre.

7.2. Autre

Il n'y a aucune autre correspondance.

VILLE DE SHIPPAGAN

Anita Savoie Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

8. Rapport des comités

8.1 Développement communautaire, sport et loisirs

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8.2 Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8.3 Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8.4 Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8.5 Environnement

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

9. Affaires nouvelles

9.1. Étude des objections – modification à l'arrêté de zonage – 200, boulevard J.- D. Gauthier

La greffière explique la modification à l'arrêté de zonage proposé et mentionne qu'elle n'a reçue aucune objection.

9.2 Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2020-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°78-2020-03 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2020-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que l'arrêté n°78-2020-03 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Modification politique administrative – Formulaire d'appréciation du rendement de l'employé et abolition des politiques 1902, 1904 et 1905

Les modifications proposées consistent à mettre à jour le formulaire d'appréciation de rendement des employés qui datait de 2008 en proposant plus de catégories d'évaluation. Il permettra également d'y inclure les trois autres formulaires, soit la fiche d'auto appréciation de l'employé et ceux destinés aux superviseurs afin d'avoir un document uniforme pour tous les employés de la municipalité. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la politique « Formulaire d'appréciation du rendement de l'employé », portant le numéro 1903, soit adoptée avec les modifications proposées. Il est également proposé d'abolir les politiques 1902 « Fiche d'appréciation - employés », 1904 « Fiche d'appréciation - superviseurs », et 1905 « Fiche d'auto-appréciation – superviseurs ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.5 Demande de vente d'une partie des terrains excédentaires NID 20817185 et NID 20878112

La municipalité a reçu une demande de Monsieur Sébastien Haché pour l'achat d'une partie du terrain excédentaire portant le numéro d'identification 20817185 et la totalité du terrain portant le numéro d'identification 20878112. Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Percy Mallet que la municipalité accepte de procéder à une entente de vente selon les conditions établies avec M. Haché pour lui vendre la partie des terrains excédentaires demandés tels quels, pour un montant total de 10 000 \$ plus taxe conditionnelle au rezonage du terrain qui sera au frais du demandeur. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Lieu inesthétique et dangereux – 104, 12e Rue

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël QUE :

ATTENDU QUE la fonctionnaire nommée par le conseil a identifié une propriété qui est en contravention de l'arrêté portant sur les lieux dangereux ou inesthétiques de la Ville de Shippagan;

ATTENTU QU'UN avis de conformité a été émis à l'encontre de la propriété identifiée par le NID 20370789;

ATTENDU QUE la propriété est jugée dangereuse au sens de l'arrêté municipal susmentionné et des exigences législatives de la *Loi sur la gouvernance locale*, L.N.-B. 2017, ch. 18;

ATTENDU QU'aucun appel de l'avis de conformité n'a été déposé dans les délais prévus;

IL EST RÉSOLU QUE :

1. le conseil autorise madame Natacha Cormier et tout employé ou représentant de la corporation SeaLand Construction Ltd., de prendre les mesures décrites dans l'avis de conformité émis contre la propriété portant le NID 20370789 localisée au 104, 12^e Rue à Shippagan, à compter d'aujourd'hui afin de démolir le bâtiment qui y est situé et de rendre cette propriété conforme à l'arrêté portant sur les lieux inesthétiques et dangereux de la Ville de Shippagan;
2. l'administration de la municipalité entreprenne ensuite les mesures nécessaires pour recouvrer tous les frais et déboursés reliés aux travaux selon la politique interne de recouvrement et les directives émises par le ministère des Finances sous l'autorité prévue à la *Loi sur la gouvernance locale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Première lecture par son titre de l'arrêté 74-26-2021, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2021

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté 74-26-2021 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2021, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Jermie Richaud MAIRE
Eise Russell GREFFIER

9.8 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 74-26-2021, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2021

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté 74-26-2021 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2021, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 Mot de la mairesse

La mairesse fait la lecture de son rapport.

11. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20 h.

12. Parole au public

La mairesse donne la parole au public. M^{me} Lisa Fauteux de Verts Rivages qui est présente pour faire une présentation dans le cadre de la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique et ce que la Ville de Shippagan peut faire comme actions.

La séance se termine à 21h18.


VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Marie Richard MAIRE
Dise Ransel GREFFIER